

REGLEMENT
PALEOTRAIL DES CHARENTES

9ème édition

Samedi 19 et Dimanche 20 Décembre 2020

Article 1 - Organisation :

SAINTES TRIATHLON

68 Cours du Maréchal Leclerc

17100 Saintes

Mail : organisations.saintestri@gmail.com

Article 2 - Définition de l'épreuve :

Le Paléotrail des Charentes est une épreuve inscrite au calendrier des courses hors-stade de la charente-Maritime, elle est soumise à la réglementation de la commission départementale des courses hors-stades et de la FFA.

Formats et horaires des courses :

*Samedi 19 décembre

-14h : Canitrail 8km (voir aussi le règlement spécifique « Canitrail ») : départ par vagues.

-16h : Paléo MiniKids 900m

-16h15 : Paléo Kids 1450m

-16h30 : Paléo MaxiKids 1750m

-17h30 : 8 km Nocturne

*Dimanche 20 décembre

-7h30 : 40 km / 500 D+ è45km effort, format S

-8h30 : 23 km / 280 D+ è25,8km effort, formatXS Challenge Dépt des Trails 17

-9h30 : 14 km / 210 D+ è16km effort, formatXXS Challenge Déptl des Trails 17

-11h00 : 8 km / 120 D+ è9,2km effort, format XXS

==> Challenge 8km nocturne + 14km

!/\ Aucun concurrent accompagné d'un chien ne pourra prendre le départ d'une autre course que le 8km Canitrail.

!/\ Un contrôle vétérinaire sera effectué lors du retrait du dossard : apporter le carnet du chien.
(Voir règlement Canitrail)

!/\ 8km nocturne : éclairage individuel OBLIGATOIRE

>>> Challenge 8 km Nocturne + 14 km :

Enchaînez la course 8km nocturne le samedi soir et rechaussez les chaussures pour 14km le dimanche matin.

Départ et Arrivée : Paléosite, Route de la montée verte, 17770 Saint-Césaire

Les parcours traversent des propriétés privées, des zones « Natura 2000 » et espaces naturels sensibles dont l'accès n'est autorisé que le jour de la course. Ils empruntent des sentiers, en bois et sous-bois,

principalement sur les communes de St Sauvant, St Césaire, St Sulpice de Cognac, Chérac, Chaniers, et Dompierre sur Charente.

L'épreuve se déroule en une seule étape.

/! Aucun accompagnateur, suiveur en VTT n'est autorisé sur les parcours

Article 3- Conditions d'admission des concurrents :

Courses:

Fournir obligatoirement :

è un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition, daté de moins d'un an au 20 Décembre 2020 - ou une photocopie de la licence FFA / UFOLEP en cours de validité (remarque : licence FFTRI non valide)

è la charte du coureur – engagement post covid19 – formulaire FFA

8km et 14km : A partir de Cadets

23km : A partir de Juniors

40km : A partir de Séniors

Animation PaléoKids : Fournir obligatoirement une autorisation parentale + un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition, daté de moins d'un an au 20 Décembre 2020 ou une photocopie de la licence FFA / UFOLEP en cours de validité.

Article 4 – Inscriptions et Retrait des dossards :

Inscription en ligne uniquement, via CHRONOM

PLACES LIMITEES PAR COURSE - Aucun remboursement ne sera effectué.

/! Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant illicitement son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- Le chronométrage est réalisé par une entreprise spécialisée CHRONOM
- **La perte ou la non-restitution de la puce sera facturée 20€ à l'athlète concerné.**

Le retrait des dossards s'effectue à l'intérieur du Paléosite dans le respect des consignes de sécurité indiquées sur place **le jour de la course selon les horaires impératifs ci-dessous :**

Horaires RETRAIT des DOSSARDS :

Samedi 19 Décembre :

-12h00 Canitrail

-14h00 Animation Paléokids

-8km nocturne

Dimanche 20 Décembre :

-40km :

-23km :

-14km :

-8km :

Article 5 – Ravitaillement :

Des bénévoles seront présents pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

/!\ ATTENTION !! Pas de gobelets aux ravitaillements /!

- Pas de ravitaillement sur les courses 8km 14km et 23km : autonomie complète
- 1 ravitaillement pour le 40km :
 - *en sachet individuel : 2 barres de céréales, 2 pâtes de fruits, 2 barres de pâte d'amande.
 - *liquide : eau, coca, eau pétillante
- Ravitaillement de fin de course pour tous les concurrents.

Des sacs poubelles seront à disposition aux ravitaillements,

/!\ AUCUN déchet ne devra être jeté en dehors de ces zones de propreté, cela entraînera une sanction, voire une disqualification immédiate du concurrent. Une sanction de 15 minutes pour jet de détritus pourra être prononcée à l'issue de l'épreuve, si l'acte est avéré par un bénévole.

!! Pour info : 1 mouchoir en papier met 3 mois à se dégrader, un emballage énergétique met 450 ans, une bouteille plastique : 1000 ans... !!

Matériel **obligatoire** pour les coureurs du 8km, 14km, 23km et 40km

- réserve d'eau 1litre mini,
- réserve alimentaire.
- frontale : 40km + 8km nocturne
- gobelet, éco-cup à pas de gobelets sur les ravitaillements

/!\ Aucune assistance autorisée pendant les courses.

Article 6 - Catégories - Classements :

Les catégories d'âges sont définies par la Circulaire Administrative téléchargeable sur le site internet de la FFA

Récompenses :

Aux 3 premiers Hommes et Femmes de chaque course, ainsi qu'au premier de chaque catégorie non représentée dans le Top 3 scratch. L'organisation se laisse le droit de ne récompenser que la catégorie d'âge général (c'est à dire Master et non V1, V2, ...).

Pour le Canitrail, le Challenge : récompenses pour les 3 premiers hommes et pour les 3 premières femmes du scratch.

Article 7 - Postes de contrôle et Barrières horaires :

Des postes de contrôle seront répartis le long du parcours, et constitueront des sites de pointage obligatoire pour les concurrents. Le contrôle à l'arrivée permettra au chronométrateur d'établir le classement de l'épreuve.

Certaines routes ne seront pas fermées le jour de la course, le respect des consignes des signaleurs est obligatoire.

Barrières horaires du 40km :

*1^{ère} **barrière** section de 14 km à franchir en 1h55, soit avant 9h25 (environ 7,5km/h - 8'00/km). Disqualifiante, vous serez redirigé sur le parcours 23km pour rallier l'arrivée.

***2ème barrière** section de 16,5km (30,5km cumulé) à franchir en 2h25, soit avant 11h50 (environ 6,5km/h - 9'14/km). Disqualifiante, vous rallierez l'arrivée en suivant les derniers km du parcours 8km.

Barrière horaire du 23km :

*15,5km à réaliser en 2h25, soit avant 10h50 (environ 6,5km/h – 9'14/km)
Disqualifiante, vous rallierez l'arrivée en suivant les derniers km du parcours 8km.

Barrière horaire du 14km :

*6km à réaliser en 1h, soit avant 10h30 (environ 6,5km/ h - 9'14/km)
Disqualifiante, vous rallierez l'arrivée en suivant les derniers km du parcours 8km.

Des commissaires de course seront présents à ces barrières pour retirer la puce et le dossard des participants, et les rediriger pour rallier l'arrivée.

Les participants s'engagent à **respecter la décision des commissaires de course et respecter leurs instructions.**

En cas de refus, l'organisateur ne pourra assurer la sécurité du participant sur la course, ni le balisage, ni les ravitaillements.

Article 8 - Abandon :

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre sa puce et son dossard. Pas de navette pour le retour au point de départ.

Article 9 - Sécurité et Assistance :

Elle sera assurée par un réseau de postes de contrôles, de signaleurs, d'ouvriers et d'un serre-file. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Mais elle ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et des membres de l'organisation.

Article 10 – Assurance / Annulation / responsabilité :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable suite à l'annulation d'une épreuve liée à la météorologie, décision administrative, ou tout autre événement extérieur. Le remboursement partiel sera laissé à l'appréciation de l'organisateur.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (non-respect du tracé, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de la Course.

Article 11 - Réclamations / Jury :

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires.

Article 12 - Modification du parcours / Clôture des inscriptions :

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

Article 13- Parking

Les places sur le parking du Paléosite sont limitées. Des bénévoles seront présents pour vous orienter au mieux afin de vous garer sans DETRUIRE les bords de route, fossés et autres champs privés. En fonction du nombre de participants.

/!\ il se peut que vous soyez obligés de vous garer à 1/2km du Paléosite. Prévoyez-le !!!

Article 14 - Conditions Générales :

Les concurrents doivent :

- respecter l'environnement, les lieux traversés
- respecter les bénévoles sans qui rien ne serait possible
- pointer à tous les postes de contrôle
- signaler leur abandon ou tout arrêt prolongé à l'organisation
- porter le dossard devant et bien visible durant toute l'épreuve
- suivre strictement le parcours
- se soumettre aux contrôles anti-dopage (s'il y en a un)
- aider un autre coureur en difficulté
- Porter secours à un autre concurrent.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

Tous les concurrents du Paléotrail des Charentes s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tous incidents ou accidents pouvant survenir avant, pendant, ou après l'épreuve découlant du non-respect de ces règlements.

Les concurrents s'engagent à accepter sans conditions leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

Respect de la nature, faune et flore. Nous souhaitons ne laisser aucune trace derrière nous. Un vtt passera vérifier la propreté des chemins traversés à la fin des courses.

Pas de cris intempestifs, les animaux sont prévenus de la course.

Respect des lieux traversés, propriétés privées uniquement accessibles le jour de la course, des marcheurs, chasseurs, vététistes rencontrés.

Secourir un autre concurrent est bien plus important que de perdre quelques places.

Nous vous remercions de votre compréhension

Nous vous donnons rendez vous

Le week-end du 19 et 20 Décembre 2020

au Paléosite de St Césaire.